

peu ou point d'enseignement utile, que l'on pourrait proposer avec quelque certitude à l'imitation des cultivateurs de la province en général, ou même des comtés où ces *Concours* ont eu lieu. Et la raison s'explique par le nombre trop grand de concours, et la difficulté ou plutôt l'impossibilité de trouver, en aussi grand nombre, des juges compétents capables de commenter suffisamment leurs jugements.

Cependant, rien ne serait plus précieux, pour l'amélioration de notre agriculture, que la connaissance précise des pratiques qui enrichissent nos meilleurs cultivateurs et leur permettent de vivre dans l'aisance, là ou d'autres, aussi bien situés mais moins habiles, se découragent, et découragent assez souvent ceux qui les entourent.

\* \*\*

En dehors de ces raisons qui rendent nécessaires les *concours régionaux*, il en existe une qui semble plus forte que toutes les autres, au moins pour la grande majorité des comtés situés au cœur de la province :

On demande de tous côtés et depuis longtemps, la création de fermes *vraiment modèles*, c'est-à-dire des fermes bien mieux et bien plus profitablement cultivées que d'ordinaire, donnant surtout de plus grands bénéfices en argent *sonnant et sans épuiser* la terre. Et on les voudrait suffisamment rapprochées pour que tout cultivateur de bonne volonté eût l'occasion de suivre ces cultures de près, afin d'en tirer pour lui-même tout l'enseignement qu'elles comportent. C'est pour cette raison que l'on désire voir établir une ferme modèle, si possible, dans chaque comté. Mais on s'effraie à bon droit du coût et des risques d'une pareille entreprise, surtout si comme la chose est probable, les résultats à obtenir restaient fort problématiques, à cause des difficultés à surmonter.

D'un autre côté, il existe bon nombre de localités dans le cœur de la province, situées à proximité de plusieurs comtés différents, et tout-à-fait faciles d'accès, tout autant que le serait le centre d'un seul de ces comtés. Dans toutes ces localités, les *concours régionaux* mettraient en évidence les meilleures cultures de toute la région, et ces cultures, quelque imparfaites qu'elle pourraient être en commençant, seraient encore les meilleures, et par conséquent, *modèles* pour la région tout entière. D'ailleurs, la compétition entre les meilleurs cultivateurs de toute une région, et les honneurs et les prix en argent qui en découleraient, amèneraient très rapidement le plus grand perfectionnement possible dans ces *cultures modèles*, et cela, par les meilleurs cultivateurs du pays. Nous jouirions donc immédiatement de tous les avantages des *fermes modèles* à la portée de tous les cultivateurs de bonne volonté, et cela sans risque et sans autre déboursé de la part du gouvernement.

\* \*\*

La demande de concours régionaux n'est pas nouvelle. Le Conseil d'agriculture les désire depuis plusieurs années. Il en est de même de la plupart des cultivateurs, surtout parmi ceux qui se sont distingués dans les *concours* de comté. Ceux-ci ont hâte de se mesurer de nouveau entre eux, ou même dans un rayon plus grand, où de nouveaux lauriers les attendent, ou du moins, des leçons d'excellente culture, dont ils sauront bien tirer profit.

L'avantage par excellence des *concours régionaux* sur les *concours* de comté découle de l'importance à donner aux premiers. Le nombre de concours régionaux étant restreint à deux, tout au plus, chaque année, on pourra choisir les juges les plus compétents du pays, et ceux-ci seront en mesure de donner une grande publicité à tous les détails qui distinguent les meilleurs pratiques agricoles, tandis que la chose est tout à fait impossible pour les concours de comtés, dans les quatre-vingt-trois sociétés existantes.

\* \*\*

Bien que chacun des concours régionaux puisse se faire au besoin la même année, les promoteurs du *bill* en question semblent convaincus qu'il serait prudent, et beaucoup plus avantageux, de prendre cinq années pour compléter ces divers concours, dans la province tout entière. Ce mode réduirait les difficultés d'organisation au *minimum* ; il permettrait de choisir les juges avec le plus grand soin, et de procéder en tout avec la plus grande prudence possible. Rien n'empêcherait cependant de commencer dès la première année dans les deux régions les plus avancées du pays : celles de Montréal et de Québec. C'est là où se trouvent le plus de cultivateurs de renom. Ces deux concours terminés mettraient en évidence un bon nombre de cultivateurs déjà connus et respectés de tous, les lauréats des deux régions les plus importantes du pays. Nous aurions comme résultat le choix de juges en bon nombre, lesquels étaient lauréats eux-mêmes, comprendraient parfaitement le système suivi dans ces *concours* et sauraient y apporter les perfectionnements désirables. Nous serions donc, dès la seconde année, en mesure de compléter tous les concours régionaux, du coup, si cela devenait désirable. Cependant, tout nous porte à croire que les cultivateurs des autres régions préféreront profiter des enseignements nombreux qui découleront de la publication des meilleures pratiques agricoles, constatées chez les concurrents heureux des régions de Montréal et de Québec. Ils seront ainsi mieux préparés aux *concours* de leurs régions respectives.

\* \*\*

On objectera peut-être que, dans les *concours régionaux*, les amateurs et les autres personnes enrichies en dehors de l'agriculture prendront les prix offerts, à l'exclusion même des cultivateurs moins riches, n'ayant d'autres ressources que celles produites par leur travail agricole. Cette crainte ne saurait être fondée, puisque le Conseil d'agriculture, qui doit diriger les *concours régionaux*, exclut de tout prix en argent toute personne s'étant enrichie en dehors de l'agriculture et ne faisant pas cette dernière son unique source de revenus. Ce règlement assure donc au cultivateur praticien le monopole des prix en argent qui seront offerts dans les *concours régionaux*. Ces cultivateurs auront de plus, selon leur mérite, droit indiscutable aux distinctions honorifiques très importantes créées par l'acte en question, lesquelles distinctions sont à vie et rejailliront sur la famille toute entière des lauréats.

Ayant ainsi rendu pleine et entière justice aux *travailleurs* de l'agriculture, il ne serait que juste d'offrir également des primes honorifiques aux cultivateurs riches, parfaitement habiles, lesquels répandent autour d'eux des enseignements d'une valeur incontestable, et dont les cultures seront d'autant plus modèles qu'elles profiteront du bon emploi de capitaux placés dans la terre, et donnant des revenus satisfaisants, parfaitement assurés et des plus légitimes.

\* \*\*

Il nous semble évident, par ce qui précède, que les *concours régionaux* créeront une émulation extraordinaire parmi les cultivateurs ; ils seront de nature à populariser partout les meilleures pratiques agricoles, du moment que ces pratiques seront bien comprises de chacun, et qu'elles donneront aux cultivateurs des revenus certains et considérables.

Or, il est déjà établi, d'une manière incontestable, que certains cultivateurs, aussi actifs qu'habiles et intelligents, mais malheureusement trop rares, obtiennent dans cette province des profits nets du double au quintuple de ce qu'obtiennent, en trop grand nombre, d'autres cultivateurs aussi bien situés sans doute, mais n'ayant pas la même ambition et surtout l'avantage d'avoir appris à fond leur métier. Or